

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 15 mai 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI (arrivée à 19h45 au point n°3), Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle KELLER), Christophe GUSI (pouvoir à Yoann GODET), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL)

Date de la convocation : 9 mai 2023

Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN

Conseillers présents à l'ouverture : 19. Quorum atteint.

Délibération n°46-2023 : Avenant au marché de fourniture de repas en liaison chaude pour les restaurants scolaires communaux

-Vu la délibération n°41/2021 du 28 juin 2021 attribuant un marché à bons de commande avec la Maison familiale Rurale de Morestel pour la fourniture de repas en liaison chaude pour les restaurants scolaires communaux,

-Vu l'article 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières relatif aux prix du marché

-Considérant que d'un commun accord, il a été décidé de déroger à l'article 9.2 relatives aux modalités de variations des prix, du fait que la crise sanitaire de la COVID-19 a affecté la qualité de l'indice des prix repas dans un restaurant scolaire ou universitaire en 2020-2021.

-Considérant la proposition de révision des prix présentée par la Maison Familiale Rurale de Morestel à savoir une augmentation de 2,5%,

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- DECIDE que les prix des repas fournis par la MFR applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 sont les suivants :

- Prix école Saint Exupéry : 2.80€ (contre 2.73 euros en 2022/2023 -2 .66 en 2021/2022)
- Prix école RIVE : 2.97€ (contre 2.90 euros TTC en 2022/2023 - 2.83 en 2021/2022)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 15 mai 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

Le Maire,

